

Demandes de subventions complémentaires de fonctionnement des collèges publics

Annexe

Certifié transmis à la Préfecture le 25 oct 2016

Commission permanente du 27 oct 2016 - Rapport n° 199

Collèges	Communes	Objet de la demande	Montants	Observations	Propositions
ARMAND	MARSEILLE	Prise en charge des frais d'avocat inhérent à la procédure engagée auprès du Conseil des Prud'hommes.	2 480,00 €		2 480 €
HAPE	MARSEILLE	Remboursement des frais engendrés par l'utilisation du gymnase et du terrain de basket du lycée Saint Charles et des installations sportives de l'œuvre Timon David.	1 687,50 €		1 687 €
RAISSINET	MARSEILLE	Prise en charge d'une surconsommation d'eau suite à une fuite pendant les vacances.	1 900,00 €		1 900 €
MALRIEU	MARSEILLE	Complément de transport des élèves vers les installations sportives (Parc pasturé).	1 080,00 €	Déplacements validés par les services académiques	1 080 €
L. MICHEL	MARSEILLE	Prise en charge d'une surconsommation d'eau par rapport aux prévisions.	2 000,00 €		2 000 €
E. TRIOLET	MARSEILLE	Aide exceptionnelle pour l'installation de 21 tableaux tryptiques blancs et de hauts parleurs avec câblage. Toutes les salles étant équipées de vidéoprojecteurs.	12 558,00 €		12 558 €
LOU GARLABAN	AUBAGNE	Complément de transport des élèves vers les installations sportives (voile à compter de la rentrée scolaire).	1 400,00 €	Déplacements validés par les services académiques	1 400 €
F. LEGER	BERRE L'ETANG	Travaux de sécurisation du collège dans le cadre du "Plan Particulier de Mise en Sécurité" (portail, sirène et digicode parking).	7 353,76 €	prise en charge partielle à hauteur de 75% au regard du montant du fonds de roulement (63 620€).	5 515 €
M. MAURON	CABRIES	Prise en charge des travaux de sécurité électrique mis en évidence par le bureau de contrôle SOCOTEC	2 886,00 €	Intervention du Département impossible suite à l'absence de marché de travaux.	2 886 €

Demandes de subventions complémentaires de fonctionnement des collèges publics

Annexe

Certifié transmis à la Préfecture le 25 oct 2016

Commission permanente du 21 oct 2016 - Rapport n° 199

Collèges	Communes	Objet de la demande	Montants	Observations	Propositions
RASTOIN	CASSIS	Prise en charge des frais relatifs à l'utilisation de la piscine de Cassis gérée par un concessionnaire privé.	3 000,00 €		3 000
LE PESQUIER	GARDANNE	Prise en charge par le collège du remplacement d'un volet roulant dans un logement de fonction.	1 440,00 €	Intervention du Département impossible suite à l'absence de marché de travaux.	1 440
TOTAL					35 946